

{Base Container Label}

GROUPE 14 HERBICIDE

**Herbicide *Valtera*<sup>MC</sup> EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les cultures étiquetées. Aussi pour l'aide à la récolte des cultures étiquetées.

**PRINCIPE ACTIF:**

Flumioxazine.....479.2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2- méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

LIRE LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33523  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

**Contenu net : (0,5 – vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1 (519)-767-9262  
www.valent.ca

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT***  
***1-800-682-5368***

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d'inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Suivre les exigences d'équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l'applicateur comme indiqué dans le tableau dans l'étiquette ci-jointe.

## **MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT**

[INSTRUCTION FACULTATIVE POUR UNE TAILLE DE CONTENEUR PLUS PETITE] [Voir le livret pour les mises en garde et les restrictions.]

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones d'épandage, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

## **ÉLIMINATION**

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## **ENTREPOSAGE**

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un

endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

*Valtera* est une marque de commerce de Valent U.S.A. LLC

{Booklet Label}

GROUPE

14

HERBICIDE

**Herbicide *Valtera*<sup>MC</sup> EZ**

HERBICIDE  
Concentré suspension  
USAGE COMMERCIAL

Herbicide de prélevée pour les cultures étiquetées. Aussi pour l'aide à la récolte des cultures étiquetées.

PRINCIPE ACTIF:

Flumioxazine.....479.2 g/L

Ce produit contient du 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,02% ou 0,05% à titre d'agent de conservation OU 5-Chloro-2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0017% ou 0,00113% et 2-méthyle-4-isothiazolin-3-one à raison de 0,0006% ou 0,00037% à titre d'agent de conservation

**LIRE L'ÉTIQUETTE AVANT L'UTILISATION**

LIRE LA BROCHURE D'ACCOMPAGNEMENT AVANT UTILISATION

NUMÉRO D'HOMOLOGATION : 33523  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES  
**Contenu net : (0,5 – vrac) litre(s)**

Valent Canada, Inc.  
201-230 Hanlon Creek Blvd.  
Guelph, Ontario, Canada  
N1C 0A1 519-767-9262  
www.valent.ca

## AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

## PREMIERS SOINS

### EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX :

Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS :

Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INHALATION :

Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre antipoison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

### EN CAS D'INGESTION :

Appeler un centre antipoison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre antipoison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

***EN CAS D'URGENCE METTANT EN CAUSE UN DÉVERSEMENT IMPORTANT  
1-800-682-5368***

## RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES

Il n'existe pas d'antidote spécifique pour ce produit. Administrer un traitement symptomatique.

## MISES EN GARDE

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter d’inhaler les poussières et le brouillard de pulvérisation. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

Ne pas manger, boire ni fumer pendant le travail. Se laver les mains et le visage à fond avant de manger, de boire, de prendre une gomme à mâcher, de fumer ou d’aller aux toilettes. Laver immédiatement toute éclaboussure accidentelle du produit concentré ou de la solution de pulvérisation sur la peau, les vêtements ou dans les yeux. Si ce produit antiparasitaire pénètre dans les vêtements, les retirer immédiatement, puis se laver à fond et mettre des vêtements propres. Après le travail, changer de vêtements et se laver à fond sur toute la surface du corps. Laver les vêtements contaminés séparément des vêtements de la maisonnée avant de les remettre.

Suivre les exigences d’équipement de protection individuelle, de contrôles techniques et de restrictions pour le scénario approprié de préposé au mélange, au chargement et à l’applicateur comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

Équipement	Équipement de protection individuelle		Quantité maximale de produit manipulé par jour
	Préposé au mélange, chargement, nettoyage et réparation	Préposé à l’application	
Pulvérisateur à rampe	Combinaison en coton par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Cabine ouverte: Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	63 L
	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.	Cabine fermée: Une chemise à manches longues, un pantalon long, des chaussettes et des chaussures	114 L
Pulvérisateur pour emprises	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		9.0 L
Pulvérisateur manuel à compression mécaniquement	Combinaison résistant aux produits chimiques par-dessus d’une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures. Un respirateur avec une cartouche anti-vapeurs organiques approuvé par le NIOSH avec un préfiltre approuvé pour les pesticides ou une boîte filtrante approuvé par le NIOSH approuvé pour les pesticides est également requis.		2.5 L
Pulvérisateur à dos manuel à compression	Une chemise à manches longues, un pantalon long, des gants résistant aux produits chimiques, des chaussettes et des chaussures.		0.8 L

Appliquer seulement lorsque le potentiel de dérive hors du site prévu de traitement est au minimum. Prendre en considération la vitesse et la direction du vent, les inversions de température, la calibration de l'équipement d'application et du pulvérisateur.

Ne pas retourner ni permettre à quiconque de retourner sur les lieux traités tant que la solution pulvérisée n'est pas sèche sur les sols dénudés des espaces non cultivés. Ne pas pénétrer ni permettre aux travailleurs de pénétrer dans les zones traitées durant le délai de sécurité de 12 heures, et ce, pour toutes les cultures.

Délai à respecter avant le broutage :

Après l'application de l'herbicide Valtera EZ, suivre les restrictions suivantes sur le broutage :

Pour le maïs de grande culture :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs dans les 93 jours suivant l'application.
- NE PAS récolter le fourrage vert et l'ensilage dans les 93 jours suivant l'application.

Pour le soja :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 21 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 50 jours suivant l'application.

Pour le blé :

- NE PAS récolter le fourrage vert et ne pas permettre au bétail de brouter les champs dans les 26 jours suivant l'application.
- NE PAS couper le foin/paille dans les 52 jours suivant l'application.

Pour toutes les autres cultures :

- NE PAS permettre au bétail de brouter les champs traités et ne pas récolter les cultures traitées pour l'alimentation du bétail.

Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.

Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.

Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou sur des sols qui risquent d'être déplacés par le vent, à moins de pouvoir les irriguer immédiatement après l'application.

Si l'on prévoit utiliser ce produit antiparasitaire sur une denrée pouvant être exportée aux États-Unis et si l'on a besoin de renseignements sur les concentrations de résidus acceptables aux États-Unis, s'adresser à Valent Canada, Inc.

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-800-682-5368. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'application de ce produit particulier doit répondre aux exigences qui suivent.



## MISES EN GARDE POUR L'ENVIRONNEMENT

Ce produit est toxique pour les organismes aquatiques et pour les végétaux terrestres non ciblés. Respecter les zones tampons précisées dans le MODE D'EMPLOI. Toxique pour les petits animaux sauvages. Toxique pour certains insectes utiles. Contenir le plus possible la dérive de pulvérisation afin de réduire les effets nocifs chez les insectes utiles dans les habitats à proximité des zones d'épandage, par exemple les haies et les terres boisées.

Afin de réduire le risque de ruissellement de l'eau des surfaces traitées vers des habitats aquatiques, éviter d'appliquer aux endroits où la pente est modérée ou forte, ainsi que sur les sols compactés ou argileux. Éviter d'appliquer si on prévoit de fortes pluies. Pour réduire le risque de contamination des milieux aquatiques, aménager une bande végétative entre les surfaces traitées et la bordure des plans d'eau.

## ÉLIMINATION

NE PAS UTILISER LE CONTENANT À D'AUTRES FINS. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans la cuve.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

## ENTREPOSAGE

Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant l'entreposage. Conserver le produit dans le contenant d'origine. Entreposer dans un endroit frais, sec et sécurisé. Ne pas conserver le produit pur ni les solutions diluées dans un contenant conçu pour les aliments ou les boissons. Ne pas entreposer ni transporter le produit près des aliments de consommation humaine ou animale. Non destiné à l'utilisation ou à l'entreposage dans la maison ou autour de celle-ci. Pour prévenir la contamination, entreposer ce produit à l'écart des aliments de consommation humaine ou animale.

## RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'herbicide *Valtera* EZ est un herbicide du groupe 14. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou

former des plantes naturellement résistantes à l'herbicide *Valtera* EZ et à d'autres herbicides du groupe 14. Les biotypes résistants peuvent finir par dominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

**Pour retarder l'acquisition d'une résistance aux herbicides :**

- Dans la mesure du possible, alterner l'herbicide *Valtera* EZ ou les herbicides du même groupe 14 avec des herbicides qui appartiennent à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser, si cet emploi est permis, des mélanges en cuve contenant des herbicides provenant d'un groupe différent. Pour ralentir l'acquisition d'une résistance, le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation des pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.
- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes éventuels de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines des mauvaises herbes sur le site touché en utilisant, dans la mesure du possible, un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte avant le passage dans un autre champ et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations supplémentaires sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis pour ce qui est de la gestion de la résistance aux pesticides et de la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec Valent Canada, Inc. au 1-800-682-5368 ou à [www.valent.ca](http://www.valent.ca).

L'herbicide *Valtera* EZ, quand il est utilisé conformément aux directives contenues dans cette étiquette, fournit une suppression résiduelle des mauvaises herbes sensibles dans le soja, le maïs de grande culture, le blé de printemps et d'hiver, les pois chiches, les pois des champs, les lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes], le tournesol, et il permet aussi de garder le sol dénudé sur des espaces non cultivés à la ferme.

Il peut aussi être utilisé pour l'aide à la récolte dans le sous-groupe de cultures 6C, pour les graines sèches de légumineuses [y compris haricot (*Lupinus* spp.), haricot (*Phaseolus* spp.) haricot (*Vigna* spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (*Pisum* spp.), pois cajan (sauf le soja)] et le blé. L'herbicide *Valtera* EZ est efficace lorsqu'il est utilisé comme herbicide de prélevée pour la suppression sélective de mauvaises herbes graminées et à feuilles larges. L'herbicide *Valtera* EZ supprime les mauvaises herbes par l'inhibition de la protoporphyrinogène oxydase (PPO), une enzyme essentielle à la biosynthèse de la chlorophylle. Les mauvaises herbes en germination sont supprimées en prélevée, lorsqu'elles sont exposées à la lumière du soleil après être entrées en contact avec l'herbicide appliqué sur le sol. L'herbicide *Valtera* EZ produit une suppression en prélevée optimale des mauvaises herbes lorsqu'il est appliqué sur un sol propre, exempt de mauvaises herbes. Le fait de remuer le sol après l'application peut réduire l'efficacité de l'herbicide.

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

### Restrictions pour la rotation des cultures

Les cultures alternes suivantes peuvent être cultivées après l'utilisation de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose précisée. Le fait de les semer avant la fin de l'intervalle de rotation recommandé peut entraîner des dommages à la culture.

Dose de l'herbicide <i>Valtera</i> EZ	Culture	Intervalle de rotation
112-149 mL/ha (pour l'aide à la récolte des graines sèches de légumineuses (sauf le soja))	Blé d'hiver	7 jours
149 mL/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Blé de printemps et d'hiver, Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	7 jours
	Blé dur, Tournesol	30 jours
	Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup> , canola	9 mois
	Luzerne, orge	11 mois

	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois
224 mL/ha	Soja, maïs de grande culture, pois des champs, pois chiches	Immédiatement
	Blé de printemps et d'hiver	7 jours
	Tournesol	2 mois
	Lentilles [variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes]	6 mois
	Sorgho, haricots secs communs <sup>1</sup>	9 mois
	Luzerne, orge, canola	11 mois
	Toutes les autres cultures non mentionnées <sup>2</sup>	12 mois

<sup>1</sup> Les variétés de haricots secs communs varient quant à leur degré de tolérance aux herbicides, y compris à l'herbicide *Valtera* EZ. Comme les variétés de haricots secs communs cultivées comme cultures alternes n'ont pas toutes fait l'objet de tests de tolérance à l'herbicide *Valtera* EZ, le premier semis de haricots secs communs effectué dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide *Valtera* EZ devrait se limiter à une petite surface afin de confirmer la tolérance de la variété avant de l'adopter pour la culture à grande échelle. Il est également recommandé de consulter votre fournisseur de semences pour obtenir de l'information sur la tolérance de variétés précises de haricots communs lorsqu'elles sont cultivées dans un champ qui a précédemment été traité par l'herbicide *Valtera* EZ.

<sup>2</sup> Un essai biologique avec le sol traité doit avoir été exécuté avec succès avant le semis des cultures non nommées.

Après les périodes de sécheresse prolongée, si le sol souffre d'un manque d'humidité, des intervalles de rotation plus longs peuvent être requis. Il est recommandé de s'assurer de résultats favorables d'un essai biologique avec le sol traité avant de semer des cultures de rotation potentielles, pour confirmer la sécurité.

## MODE D'EMPLOI GÉNÉRAL

Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, **NE PAS** l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique.

**NE PAS** contaminer l'eau d'irrigation, les sources d'eau potable ni les habitats aquatiques en procédant au nettoyage de l'équipement ou à l'élimination des déchets.

## RENSEIGNEMENTS SUR L'APPLICATION ET LE PULVÉRISATEUR

Bien agiter l'herbicide *Valtera* EZ avant utilisation.

Utiliser un équipement d'application terrestre seulement. Avant d'appliquer l'herbicide *Valtera* EZ, s'assurer que l'équipement est propre et bien entretenu. Les buses doivent être espacées uniformément sur la rampe et leur exactitude vérifiée fréquemment. Pour les traitements généralisés, appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un pulvérisateur commercial standard pour l'application au sol muni de buses conçues pour fournir la pression et de volume de pulvérisation souhaités. Pour l'épandage en bandes, utiliser proportionnellement moins d'eau et moins d'herbicide *Valtera* EZ à l'hectare.

Les résidus de l'herbicide *Valtera* EZ laissés dans le système d'épandage peuvent endommager la culture subséquente traitée. L'équipement d'épandage utilisé pour appliquer l'herbicide *Valtera* EZ ne devrait pas être utilisé pour appliquer d'autres substances sur le feuillage des plantes, quelles qu'elles soient. L'équipement d'épandage doit être lavé tous les jours après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ. Nettoyer l'équipement d'épandage comme suit après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ :

1. Vider complètement la cuve du pulvérisateur, puis rincer soigneusement le pulvérisateur, y compris l'intérieur et l'extérieur de la cuve, et tous les tamis/filtres de circuit. Remplir la cuve du pulvérisateur d'eau propre puis rincer les boyaux, les rampes, les tamis et les buses.
2. Remplir la cuve complètement, ajouter 4 litres d'ammoniaque à usage domestique (contenant 3% d'ammoniaque) pour 400 litres d'eau, faire circuler dans le pulvérisateur pendant 5 minutes, puis faire circuler dans les conduites, les rampes, les buses et les tamis pendant au moins 15 minutes.
3. Vider complètement la cuve.
4. Ajouter assez d'eau dans la cuve du pulvérisateur pour permettre le rinçage de toutes les conduites, rampes, buses et tamis pendant 3 minutes.
5. Enlever les buses et les tamis et les rincer séparément avec de l'eau propre.
6. Ne pas contaminer l'eau ni les aliments de consommation humaine ou animale pendant le nettoyage de l'équipement.

## INSTRUCTIONS POUR LE MÉLANGE

1. Remplir la cuve du pulvérisateur à moitié ou aux 2/3 du volume d'eau propre désiré. Agiter lentement.
2. Tout en poursuivant l'agitation, ajouter lentement l'herbicide *Valtera* EZ dans la cuve. L'agitation doit créer un effet ondulatoire ou de roulement à la surface de l'eau.
3. Si on procède au mélange en cuve de l'herbicide *Valtera* EZ avec d'autres herbicides homologués, suivre la séquence WAMLEGS [**W**- poudres mouillables et pâtes granulées, **A**giter, ajouter les agents antimoussants ou les solutions tampons, **M**icrocapsules en suspension, **L**iquides et solubles, **É**mulsifiables (concentrés), **G**lyphosates forte densité, **S**urfactants] :
  - Ajouter les sacs hydrosolubles en premier
  - Puis les formulations sèches, les suspensions concentrées, les concentrés émulsifiables et finalement les solutions.
  - Ne préparer que la quantité de mélange requise pour l'utilisation immédiate.
4. Ajouter les adjuvants ou les agents tensioactifs, si recommandés.
5. Remplir la cuve jusqu'au niveau d'eau désiré. **Poursuivre l'agitation jusqu'à ce que toute la solution ait été appliquée.**
6. Ne préparer que la quantité de mélange pouvant être appliquée la journée même. L'herbicide *Valtera* EZ devrait être appliqué dans les 6 heures suivant la préparation du mélange.

## VOLUME DE CHARGE ET PRESSION DE LA PULVÉRISATION

Application de prélevée : Afin d'assurer une couverture uniforme, utiliser entre 100 à 300 L de bouillie par hectare pour les applications de prélevée. Utiliser des volumes d'eau plus élevés s'il y a des résidus de culture importants. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en prélevée.

Application d'aides à la récolte : Afin d'assurer une bonne couverture pour les applications d'aides à la récolte, utiliser de 140 à 280 L par hectare. Il faut choisir les buses en fonction des recommandations du fabricant concernant le volume et la pression pour l'application en postlevée. Ne pas utiliser des buses à miroir.

Appliquer la solution de pulvérisation uniformément, uniquement au moyen d'un équipement terrestre bien calibré. Assurer une bonne pulvérisation en utilisant une méthode d'application uniforme. Utiliser des tamis de 50 mailles ou moins (en métal ou en nylon). Une pression de 210 à 275 kPa est recommandée pour les buses à jet plat.

Application au moyen d'un pulvérisateur pour grandes cultures : **NE PAS** appliquer pendant les périodes de calme plat. Éviter d'appliquer lorsque le vent souffle en rafales. **NE PAS** appliquer sous forme de gouttelettes de taille inférieure à la classification « moyenne » de l'ASAE S572.1. La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

Appliquer avec prudence si les conditions créent un risque dérive vers des personnes non protégées ou vers des aliments, des fourrages ou d'autres plantes et cultures qui pourraient être endommagées ou devenir impropres à la vente, à l'utilisation ou à la consommation.

Utiliser les gouttelettes les plus grosses possibles permettant d'obtenir une efficacité acceptable. Pour éviter le plus possible la formation de très petites gouttelettes, choisir un type de buses approprié et les positionner de manière à ce qu'elles ne soient pas orientées contre le courant d'air.

Appliquer lorsque la vitesse du vent favorise un dépôt ciblé de la solution.

Ne pas appliquer pendant les inversions de température. Les inversions sont caractérisées par un air stable et des températures croissantes à mesure qu'on s'éloigne du sol en hauteur. La présence de bruine ou de brume peut être un signe d'inversion dans les zones humides. Lorsque la réglementation locale le permet, l'applicateur peut détecter la présence d'une inversion s'il produit de la fumée et observe ensuite une couche de fumée près de la surface du sol.

Un taux d'humidité faible et une température élevée augmentent le taux d'évaporation des gouttelettes pulvérisées et par conséquent, la probabilité d'une dérive accrue. Éviter d'appliquer en présence d'un taux d'humidité faible et/ou de températures élevées.

Tout l'équipement d'épandage au sol doit être bien entretenu et étalonné avec l'utilisation d'un support de pulvérisation approprié.

**NE PAS** appliquer par voie aérienne

### **ZONES TAMPONS**

L'utilisation des méthodes ou d'équipement de pulvérisation suivants NE requiert PAS une zone tampon : traitement localisé avec l'équipement manuel, pulvérisateur à faible hauteur muni d'écrans ou de cônes antidérive qui assurent la dérive de pulvérisation ne sont pas en contact avec les fruits du verger des cultures ou le feuillage.

Pour l'application sur des emprises, aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables. Cependant, il faut utiliser les meilleures stratégies d'application existantes qui minimisent la dérive hors cible, y compris celles liées aux conditions météorologiques (par ex. direction du vent, faible vitesse du vent) et à l'équipement de pulvérisation (par ex. grosses gouttelettes, faible hauteur au-dessus du couvert végétal). Les préposés à l'application doivent toutefois observer les zones tampons spécifiées pour la protection des habitats terrestres et aquatiques vulnérables.

Les zones tampons précisées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les pâturages, forêts, plantations brise-vent, terres à bois, haies, zones riveraines et bosquets d'arbustes) et des habitats aquatiques sensibles (tels que les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des Prairies, les criques, les marais, les cours d'eau, les réservoirs, les fossés et les terres humides) et habitats estuariens ou marins.

Méthode d'application	Culture	Zones tampons (mètres) requises pour la protection de :				
		Habitats d'eau douce d'une profondeur de :		Habitats estuariens/marins d'une profondeur de :		Habitat terrestre
		Moins de 1 m	Plus de 1 m	Moins de 1 m	Plus de 1 m	
Pulvérisateur agricole	Soja, maïs de grande culture, blé (printemps et hiver), graines sèches de légumineuses, tournesol	3	1	1	0	10
	Sols nus, espaces non cultivés	5	2	1	1	25*

\* Aucune zone tampon n'est requise pour protéger les habitats terrestres vulnérables dans le cas d'application sur des emprises, y compris le ballast de voie ferrée, les emprises de chemin de fer et d'hydroélectricité et les raccordements de services publics.

Pour les mélanges en cuve, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon la plus large (la plus restrictive) prescrite pour les produits utilisés dans le mélange et pulvériser des gouttelettes de la plus grosse taille selon la classification de l'ASAE indiquée sur les étiquettes des produits d'association.

**Les zones tampons pour la dérive de pulvérisation de ce produit peuvent être modifiées en fonction des conditions météorologiques et de la configuration de l'équipement de pulvérisation en accédant à la calculatrice de zone tampon, sur le site Web de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire.**

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression résiduelle des mauvaises herbes graminées et à feuilles larges sensibles figurant sur cette étiquette et contribue à la suppression des mauvaises herbes résistantes à l'acétolactate-synthétase (ALS). La durée de persistance de l'effet herbicide varie en fonction de la dose utilisée, des précipitations et de la température. La durée de la suppression résiduelle diminue avec l'augmentation des températures et des précipitations et sur les sols à forte teneur en matière organique ou en argile, ou les deux.

Les applications effectuées dans des sols mal drainés et/ou dans des conditions froides et pluvieuses peuvent causer des dommages à la culture. L'inondation du sol après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ endommage gravement la culture. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

Il faut de l'humidité pour activer l'herbicide *Valtera* EZ dans le sol et obtenir une suppression résiduelle des mauvaises herbes. En cas de temps sec suivant l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, l'efficacité pourrait être réduite. Toutefois, si un degré d'humidité adéquat suit les conditions sèches, l'herbicide *Valtera* EZ supprimera les mauvaises herbes sensibles en germination. L'herbicide *Valtera* EZ pourrait ne pas supprimer les mauvaises herbes qui germent après l'application mais avant que l'herbicide ne soit activé par la pluie ou l'irrigation, ou les mauvaises herbes qui germent à travers les fissures créées par la sécheresse du sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Note : Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles. Ne pas irriguer le blé de printemps entre la levée et l'épiaison.

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

### Restrictions pour les mélanges en cuve

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, lire et observer toutes les instructions sur l'étiquette, y compris les taux et les restrictions pour chaque produit utilisé dans le mélange en cuve. Suivre les mesures de précaution les plus strictes pour le mélange, le chargement et l'application telles que décrites sur les étiquettes des deux produits.

Pour éviter des dommages aux cultures, ne pas mélanger en cuve l'herbicide *Valtera* EZ, ni l'utiliser dans un même champ que le flufenacet, le métolachlore ou s-métolachlore, le dimethanamid ou le dimethanamid-p, l'alachlore ou l'acetochlore.

### TABLEAU 1. MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES

Dose (mL/ha)	Mauvaises herbes supprimées
149-224	Amarante à racine rouge ( <i>Amaranthus retroflexus</i> ) Amarante de Powell ( <i>Amaranthus powellii</i> ) Petite herbe à poux ( <i>Ambrosia artemisiifolia</i> ) Chénopode blanc ( <i>Chenopodium album</i> ) Morelle poilue ( <i>Solanum sarachoides</i> ) Pissenlit ( <i>Taraxacum officinale</i> ) Morelle noire de l'Est ( <i>Solanum ptycanthum</i> ) Kochia à balais ( <i>Kochia scoparia</i> ) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9 Vergerette du Canada ( <i>Conyza canadensis</i> ) Stellaire moyenne ( <i>Stellaria media</i> ) Amarante rugueuse ( <i>Amaranthus rudis</i> ), y compris les biotypes



	<p>résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone  Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)  Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)  Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</p>
298-448	<p>Amarante à racine rouge (<i>Amaranthus retroflexus</i>)  Amarante de Powell (<i>Amaranthus powellii</i>)  Petite herbe à poux (<i>Ambrosia artemisiifolia</i>)  Chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>)  Sétaire verte (<i>Setaria viridis</i>)  Morelle poilue (<i>Solanum sarachoides</i>)  Pissenlit (<i>Taraxacum officinale</i>)  Morelle noire de l'Est (<i>Solanum ptycanthum</i>)  Kochia à balais (<i>Kochia scoparia</i>) y compris le kochia résistant aux groupes 2, 4 et 9  Vergerette du Canada (<i>Conyza canadensis</i>)  Stellaire moyenne (<i>Stellaria media</i>)  Canola spontané (<i>Brassica napus</i>) y compris les variétés tolérantes au glyphosate, glufosinate et imidazolinone  Amarante rugueuse (<i>Amaranthus rudis</i>), y compris les biotypes résistants aux herbicides des groupes 2, 5 et 9  Amarante de Palmer (<i>Amaranthus palmeri</i>)  Laiteron potager (<i>Sonchus oleraceus</i>)</p> <p><i>Répression seulement :</i>  Gaillet gratteron (<i>Galium aparine</i>)  Soude roulante (<i>Salsola</i> spp.)  Renouée liseron (<i>Polygonum convolvulus</i>)</p>

## MODE D'EMPLOI DANS LE SOJA

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ peut être appliqué dans le soja avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée du soja. La culture subira des dommages graves si l'application est faite après que le sol ait commencé à se fendiller ou que le soja soit levé. Si l'herbicide *Valtera* EZ est appliqué à une dose de 224 mL/ha sur les sols de texture moyenne et fine, il est possible que des dommages au soja soient observés après l'application.

Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang. Lorsqu'on utilise ce type de

semer, appliquer l'herbicide *Valtera* EZ dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée du soja.

Si la culture traitée par l'herbicide *Valtera* EZ est perdue à cause d'une catastrophe telle que la grêle ou une autre condition météorologique extrême, le soja peut être ressemé immédiatement, pourvu que l'herbicide *Valtera* EZ n'ait pas été appliqué à une dose supérieure à 224 mL/ha sur la culture perdue. La culture peut subir des dommages si l'on ne respecte pas ces restrictions.

On peut réduire grandement le risque de dommages à la culture en veillant à appliquer l'herbicide sur un sol bien drainé, en semant à une profondeur d'au moins 4 cm, en utilisant des semences de qualité et en couvrant complètement les semences avec le sol avant d'effectuer un traitement de prélevée. Le sol traité qui est projeté sur une culture qui vient de lever peut causer des dommages temporaires.

#### *Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)*

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du soja directement sur un sol rattaché, comme culture-abri ou dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer des mauvaises herbes levées, effectuer un mélange en cuve avec du glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

<b>SOJA – Doses d'emploi</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

#### **MODE D'EMPLOI DANS LE MAÏS DE GRANDE CULTURE (travail minimum du sol et semis direct)**

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer entre la levée du maïs et le stade de 2 feuilles.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le maïs de grande culture. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du maïs de grande culture directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, de 7 à 30 jours avant le semis du maïs de grande culture dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit de à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### MODE D'EMPLOI DANS LE BLÉ DE PRINTEMPS et D'HIVER (travail minimum du sol et semis direct)

Utiliser exclusivement dans les champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct et où les résidus de culture de l'année précédente n'ont pas été incorporés dans le sol.

En l'absence d'une humidité adéquate après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ, on peut améliorer la suppression des mauvaises herbes par l'apport d'au moins ½ à 1 cm d'eau. Ne pas irriguer le blé de printemps et d'hiver entre la levée et l'épiaison.

La suppression des mauvaises herbes sera réduite en cas d'incorporation mécanique dans le sol ou si les mauvaises herbes levées sont éliminées par sarclage. Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite. Les semoirs directs qui déplacent le sol pendant le semis peuvent entraîner une suppression réduite des mauvaises herbes dans le rang.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le blé de printemps et d'hiver. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps et d'hiver dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct. Le blé doit être semé à une profondeur minimale de 2,5 cm (1 po) pour assurer la sécurité de la culture. Ne pas semer de blé dur dans les 30 jours suivant l'application de l'herbicide *Valtera* EZ.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du blé de printemps et d'hiver directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi au printemps</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE<sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve<sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate</p>

		présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
--	--	---

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>BLÉ DE PRINTEMPS – Doses d'emploi à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Le printemps suivant, semer du blé de printemps dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct en utilisant un système de semis qui déplace le sol le moins possible.  Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>BLÉ D'HIVER – Doses d'emploi à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	DOSE <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne et fine, <5 % de matière organique	149	Appliquer avant les premiers gels à l'automne. Appliquer au moins 7 jours avant le semis du blé de l'hiver dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.  Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## **MODE D'EMPLOI DANS LES POIS DES CHAMPS**

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois des champs. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois des champs ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois des champs directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

POIS DES CHAMPS – Dose d'emploi au printemps		
Type de sol <sup>1</sup>	DOSE <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

POIS DES CHAMPS – Doses d'emploi à l'automne		
Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES

Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne, et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

## MODE D'EMPLOI DANS LES POIS CHICHES

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

### Application en prélevée

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans les pois chiches. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis et avant la levée. Toute application effectuée après que les jeunes pousses de pois chiches ont commencé à fendiller le sol ou à lever endommagera gravement la culture.

### Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des pois chiches directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

## POIS CHICHES – Dose d'emploi au printemps

Type de sol <sup>1</sup>	DOSE <sup>2</sup> (mL/ha)	REMARQUES
--------------------------	------------------------------	-----------

Texture grossière, moyenne, et fine <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes. Appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol avant le semis ou dans les 3 jours suivant le semis, avant la levée de la culture.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve<sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.</p>
---	-----	--

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>POIS CHICHES – Doses d'emploi à l'automne</b>		
Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### **MODE D'EMPLOI DANS LES LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes]**

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression des mauvaises herbes sera réduite.

#### **Application en prélevée (printemps)**

Le traitement en prélevée avec l'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression des mauvaises herbes sensibles dans les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, le plus tôt possible au début de la saison, au moins 7 jours avant de semer des variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes dans des champs non labourés ou très peu labourés. Les lentilles doivent être semées à au moins 2,5 cm (1 po) de profondeur pour maximiser l'innocuité des cultures. La chute de pluie causant l'activation ou l'irrigation avec au moins 1 cm d'eau avant l'ensemencement contribuera à minimiser le risque de dommages aux cultures.



Ne pas appliquer d'autres herbicides à action résiduelle avec, avant ou après l'application de l'herbicide *Valtera* EZ au printemps, avant l'ensemencement des lentilles, car la culture pourrait alors être endommagée. Les zones de champ présentant à la fois une faible teneur en matière organique, un pH élevé et/ou une teneur élevée en sable peuvent présenter des symptômes de dommages à la culture. Une approche agronomique optimale favorisant l'établissement des plants permettra de réduire le risque de dommages aux cultures. L'utilisation de semences de qualité, le traitement des semences et l'emploi d'un taux d'ensemencement idéal permettront de minimiser le risque de dommages aux cultures.

### **Traitement de désherbage total à l'automne (avec glyphosate)**

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de désherbage total, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer des lentilles directement sur les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

### **TOLÉRANCE DE LA CULTURE**

Les variétés de lentilles varient quant à leur degré de tolérance à l'herbicide *Valtera* EZ. Les tests ont démontré que les variétés de petites lentilles rouges et de grosses lentilles vertes sont les plus tolérantes aux applications de l'herbicide *Valtera* EZ. Les autres types de semences de lentilles ne devraient pas être semés sur des sols traités au moyen de l'herbicide *Valtera* EZ.

Certaines conditions environnementales, telles que des sols saturés ou du temps anormalement frais et pluvieux après le semis, peuvent aussi accroître les dommages aux lentilles après une application automnale de l'herbicide *Valtera* EZ. Les symptômes de dommages aux cultures sont habituellement temporaires et diminueront à mesure que les conditions de croissance reviennent à la normale. L'herbicide *Valtera* EZ est un herbicide très actif et l'utilisateur doit user de prudence jusqu'à ce qu'il connaisse bien ce produit.

<b>LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi au printemps</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE<sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 7 jours avant le semis des lentilles dans des champs où l'on pratique le travail minimum du sol ou le semis direct.

		Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve <sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 900 g é.a./ha.
--	--	--

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### **LENTILLES [petites lentilles rouges et grandes lentilles vertes] – Doses d'emploi à l'automne**

Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

### **MODE D'EMPLOI DANS LES TOURNESOLS**

Ne pas travailler le sol de quelque manière que ce soit après l'application, à défaut de quoi la suppression sera réduite.

Appliquer une seule fois par saison de croissance.

#### **PÉRIODES D'APPLICATION**

##### **Application en prélevée (printemps)**

L'herbicide *Valtera* EZ procure une suppression en prélevée des mauvaises herbes sensibles dans le tournesol. Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ au moyen d'un équipement d'épandage au sol, au moins 30 jours avant le semis. Il doit y avoir au moins 2,5 cm de pluie ou d'irrigation entre l'application de l'herbicide *Valtera* EZ et le semis. Ne pas appliquer le produit sur un sol gelé ou couvert de neige.

##### **Traitement de désherbage total (au printemps et à l'automne)**

L'herbicide *Valtera* EZ peut être utilisé dans le cadre d'un programme de suppression des mauvaises herbes par contact, pour fournir une suppression résiduelle là où on prévoit semer du tournesol directement dans les résidus d'une culture précédente. Pour supprimer les mauvaises herbes levées, utiliser en mélange avec un herbicide à base de glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium. La suppression pourrait être

réduite lorsque les traitements de désherbage sont effectués dans des champs couverts d'une grande quantité de résidus de culture et/ou de résidus de mauvaises herbes.

Désherbage total à l'automne : Le traitement doit être effectué à l'automne, juste avant les premiers gels et lorsque les mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces sont encore en croissance, afin de permettre une absorption et une activité maximales de l'herbicide. Les applications effectuées après un gel meurtrier produisent une suppression réduite des mauvaises herbes annuelles d'hiver et vivaces. Ne pas appliquer sur un sol gelé ou couvert de neige. En cas d'hivers anormalement doux, il est possible que la durée de la suppression des mauvaises herbes au printemps soit réduite.

<b>TOURNESOL - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION AU PRINTEMPS</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE<sup>2</sup> (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, moyenne, et fine, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, au moins 30 jours avant le semis des tournesols.</p> <p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange en cuve<sup>3</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> La durée de la suppression résiduelle peut être réduite lorsqu'on utilise la dose de 149 mL/ha dans les sols à texture moyenne et fine contenant < 5 % de matière organique.

<sup>3</sup> Consulter l'étiquette du produit d'association pour connaître les recommandations, les restrictions et les précautions à prendre. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

<b>TOURNESOL - Doses d'emploi et mauvaises herbes supprimées : APPLICATION À L'AUTOMNE</b>		
<b>Type de sol<sup>1</sup></b>	<b>DOSE (mL/ha)</b>	<b>REMARQUES</b>
Texture grossière, <5 % de matière organique	149	<p>Prélevée :</p> <p>Appliquer avant la levée des mauvaises herbes.</p>
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	224	<p>Postlevée :</p> <p>Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange<sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha.</p>

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.

**MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses (sauf le soja)**

### Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 112 à 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ.
- Ne pas faire plus d'une seule application de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose de 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ au cours d'une saison de croissance.
- Ne pas récolter dans les 8 jours suivant l'application.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + adjuvant

Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 112 à 149 mL/ha avec 1% v/v d'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), lorsque la culture a atteint la maturité physiologique et qu'au moins 80 % des gousses sont de couleur jaune à ocre et 20 %, de couleur jaune. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s'ensuivre. Ne pas pulvériser l'herbicide *Valtera* EZ sur une partie du champ où subsiste une quantité importante de plants encore verts. Peut aussi être appliqué avec l'adjuvant Carrier à raison de 0,5 L/100 L d'eau OU l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, à raison de 1,25 à 2,5 L/1000 L; utiliser la dose la plus élevée en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. La culture peut être récoltée 8 jours après l'application.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + glyphosate

L'herbicide *Valtera* EZ additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 112 à 149 mL/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g é.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte. NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

<b>SOUS-GROUPE DE CULTURES 6C : Graines sèches de légumineuses [y compris lupin (<i>Lupinus</i> spp.), haricot (<i>Phaseolus</i> spp.), dolique (<i>Vigna</i> spp.), gourgane (fève des marais), pois chiche, guar, dolique d'Égypte, lentille, pois (<i>Pisum</i> spp.), pois cajan] – Doses d'emploi</b>	
<b>TRAITEMENT + DOSE</b>	<b>REMARQUES</b>
Herbicide <i>Valtera</i> EZ à 112 à 149 mL/ha + adjuvant  (adjuvant Carrier à 0,5 L pour 100 L d'eau OU adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance, ou	Ne pas récolter dans les 8 jours suivant l'application.  Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois

<p>autre adjuvant non ionique à pulvériser, à 1,25-2,5 L/1000 L OU huile végétale méthylée (MSO Concentrate) à 1% v/v</p>	<p>(voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).</p> <p>Les mauvaises herbes de grande taille présentes dans le champ ne seront pas desséchées.</p>
<p>Herbicide <i>Valtera</i> EZ à 112 à 149 mL/ha + adjuvant (voir ci-dessus) + glyphosate, présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g é.a./ha</p>	<p>Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.</p> <p>Ne pas semer de canola sur les surfaces traitées avant un délai d'au moins 9 mois (voir le tableau Restrictions pour la rotation des cultures).</p> <p>Améliore la suppression des mauvaises herbes levées, selon le type et la densité du couvert végétal, et facilite la récolte.</p> <p>NE PAS appliquer de glyphosate sur les cultures destinées à la production de semences.</p>

## MODE D'EMPLOI COMME AIDE À LA RÉCOLTE DANS LE BLÉ

### Restriction et limitations générales

- Pour une utilisation comme déshydratant, ne pas appliquer plus de 112 à 149 mL/ha de l'herbicide *Valtera* EZ.
- Ne pas récolter dans les 10 jours suivant l'application.
- Ne pas faire plus d'une seule application de l'herbicide *Valtera* EZ à la dose de 149 mL/ha par saison de croissance.
- Ne pas semer de canola sur une période d'au moins 9 mois après l'utilisation de ce produit comme aide à la récolte. Consulter le tableau Restrictions pour la rotation des cultures, plus haut, pour des instructions précises.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + adjuvant

Appliquer l'herbicide *Valtera* EZ à raison de 149 g/ha avec l'adjuvant non ionique à pulvériser Nufarm Enhance ou un autre adjuvant non ionique à pulvériser, à raison de 1,25 à 2,5 L/1000 L, une fois que la culture a atteint le stade pâteux dur et que les grains ne contiennent pas plus de 30 % d'humidité; utiliser la dose d'adjuvant la plus élevée en présence d'un couvert végétal dense et/ou de forte infestation de mauvaises herbes. Peut aussi être appliqué avec de l'huile végétale méthylée (MSO Concentrate), à raison de 1% v/v. Une source d'azote à pulvériser (2,24 à 2,8 kg/ha de sulfate d'ammonium ou 1 à 2 L/ha d'une solution d'azote à 28 à 32 %) peut aussi être ajoutée au mélange à pulvériser, en plus de l'adjuvant, pour améliorer la dessiccation. L'ajout d'une source d'azote ne remplace pas l'utilisation d'un adjuvant, qui reste essentiel. Si la culture est traitée trop tôt, une réduction de la qualité des grains pourrait s'ensuivre. La culture peut être récoltée 10 jours après l'application.

### Dose et moment du traitement – Herbicide *Valtera* EZ + glyphosate

L'herbicide *Valtera* EZ additionné d'un adjuvant ne dessèche pas les grandes mauvaises herbes présentes dans le champ; l'utilisation d'un mélange composé de l'herbicide *Valtera* EZ à 149 g/ha, d'un adjuvant et de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium à 900 g é.a./ha augmente la suppression des mauvaises herbes levées et facilite la récolte. Consulter l'étiquette du glyphosate utilisé dans le mélange pour connaître le délai d'attente approprié avant la récolte.

Pour assurer une couverture complète, utiliser de 140 à 280 L de solution de pulvérisation à l'hectare. La sélection de la buse devrait être conforme aux recommandations du fabricant pour l'application en postlevée.

### MODE D'EMPLOI SUR LE SOL DÉNUDÉ DES ESPACES NON CULTIVÉS

L'herbicide *Valtera* EZ, lorsqu'il est utilisé selon le mode d'emploi, peut servir à la suppression non sélective de la végétation afin de garder le sol nu à des endroits non cultivés qui doivent rester exempts de mauvaises herbes.

- NE PAS appliquer ce produit à l'aide d'un équipement de pulvérisation aérienne. Application terrestre seulement.
- Ne pas appliquer sur les chemins de ferme ou les routes où la circulation des véhicules peut faire en sorte que des poussières traitées soient soulevées et se déposent sur des cultures ou sur la végétation que l'on souhaite conserver.
- Ne pas appliquer à moins de 100 mètres de poiriers qui ne sont pas en dormance.
- Ne pas appliquer sur des sols poudreux ou susceptibles d'être déplacés par le vent à moins que l'on puisse procéder à une irrigation immédiatement après l'application.
- Ne pas appliquer plus d'une fois par saison de croissance.

Type de sol <sup>1</sup>	DOSE (mL/ha)	REMARQUES
Texture grossière, <5 % de matière organique	298	Prélevée : Appliquer avant la levée des mauvaises herbes, dans suffisamment d'eau pour obtenir une couverture uniforme.  Postlevée : Une fois les mauvaises herbes levées, appliquer l'herbicide <i>Valtera</i> EZ en mélange <sup>2</sup> avec un produit à base de glyphosate présent sous forme de sel d'isopropylamine ou de potassium, à raison de 1,2 kg é.a./ha
Texture moyenne et fine, <5 % de matière organique	448	

<sup>1</sup> Ne pas appliquer sur les sols contenant plus de 5 % de matière organique.

<sup>2</sup> Se reporter à l'étiquette de chaque produit d'association afin d'obtenir d'autres recommandations, restrictions et mises en garde. Utiliser conformément aux directives les plus restrictives figurant sur les étiquettes des produits du mélange.